
Informations concernant e-dec (3)

A tous les clients e-dec

L'introduction d'e-dec importation dans l'ensemble de la Suisse – et par là même le remplacement du modèle douane 90 importation – est en cours depuis le **1^{er} septembre 2005**. Depuis cette date, toutes les marchandises – à l'exception des produits du tabac (1.1.2006) – peuvent être dédouanées à l'aide de ce système informatique. Le processus d'introduction s'achèvera au plus tard le 30 juin 2006; il sera ensuite impossible de transmettre des déclarations en douane avec le modèle douane 90 importation.

Par la présente lettre, nous aimerions vous faire part des expériences effectuées depuis le début de l'introduction et vous montrer quelle sera la suite de la procédure dans ce projet (prochains domaines à mettre en œuvre).

Expériences

La procédure de dédouanement des marchandises à l'importation ne subit aucun changement fondamental à cause d'e-dec importation. Cependant, dans le domaine de la saisie des données de la déclaration, il existe quelques différences importantes qui, en pratique, provoquent fréquemment des incertitudes et des contestations:

- Demande de **dédouanement préférentiel**: dans e-dec importation, la demande de **dédouanement préférentiel** et l'indication du **genre de dédouanement** (dédouanement normal, allégement douanier, trafic de perfectionnement, etc.) **font l'objet de mentions séparées**.
- Saisie de **numéros d'autorisation**: dans e-dec importation, il n'y a plus de rubriques séparées pour mentionner les autorisations individuelles, les permis généraux d'importation, les autorisations pour le paiement différé de redevances (par exemple impôt sur les huiles minérales, droits de monopole, etc.) et les engagements d'emploi pour les marchandises bénéficiant d'allègements. **Dorénavant, il faut se servir de l'attribut "type d'autorisation" pour indiquer de quel genre il s'agit et compléter par la mention de l'office émetteur**. En pratique, on a surtout remarqué que les types "permis général d'importation" (type d'autorisation 2), "engagement d'emploi" (type d'autorisation 5) et "numéro d'autorisation pour report du paiement des redevances" (type d'autorisation 6) sont fréquemment utilisés à mauvais escient.
- **Résultat de la sélection**: en pratique, il peut arriver qu'une déclaration soit bloquée au niveau des données d'en-tête mais soit simplement sélectionnée en "libre/avec" ou en "libre/sans" au niveau des positions. **En ce qui concerne la libération en vue de l'enlèvement de la marchandise**, ce sont cependant **uniquement les résultats des différentes positions qui sont déterminants**.

Suite de la procédure

En principe, nous avons sommairement subdivisé le projet en trois phases (cycles de vie). Le cycle n° 1 avait pour but de lancer une exploitation pilote (but atteint le 2.12.2004), et le cycle n° 2 portait sur l'introduction d'e-dec importation dans toute la Suisse (but atteint le 1.9.2005).

Pour le cycle n° 3, les activités suivantes sont en principe prévues:

- Introduction du **système informatique pour le contrôle de la disponibilité de contingents / parts de contingent dans le cadre du dédouanement (e-quota)**. Ainsi que nous vous l'avons déjà signalé, l'introduction aura lieu le **1.1.2006**. A partir de cette date au plus tard, il sera obligatoire de dédouaner les marchandises soumises à des contingents tarifaires à l'aide d'e-dec importation; **le dédouanement avec le modèle douane 90 importation ne sera plus possible**.
- Réalisation des **résultats de contrôle électroniques** (1^{er} semestre 2006).
- **Intégration** des fonctions du système informatique **solution interne douane**: saisie des données de la déclaration (cette fonction sera dorénavant aussi à la disposition de clients externes), perception ou remboursement de recettes qui ne sont pas en relation directe avec la déclaration d'importation (1^{er} semestre 2006).
- Réalisation des **décisions de taxation électroniques** (2^e semestre 2006).

En plus de la réalisation, il s'agit naturellement aussi **d'entretenir le système informatique de production e-dec importation et d'en assurer le support**. Pour que nous puissions remplir cette importante tâche à la satisfaction de nos clients, un poste supplémentaire est attribué à la permanence (helpdesk). Dans le cadre de nos possibilités financières et personnelles, nous nous efforcerons en outre d'améliorer le système informatique lorsque cela sera judicieux.

Nous sommes conscients que le passage du modèle douane 90 importation ou de la SID à e-dec importation est une tâche exigeante pour tous nos partenaires. C'est pourquoi nous vous remercions cordialement de votre soutien, également dans la perspective des prochains changements mis en œuvre dans le cadre de notre projet commun!

Notre permanence (téléphone +41 31 324 95 12, courriel e-dec.helpdesk@ezv.admin.ch) se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

L'équipe de projet
